



Article 18 du Règlement

LIGNES DIRECTRICES POUR LA CONSTRUCTION D'ÉQUIPES APOSTOLIQUES DYNAMIQUES

1. Notre vie est essentiellement apostolique. Le champ de la mission de la CVX/CLC ne connaît pas de limites : elle s'étend à la fois à l'Église et au monde, afin d'apporter l'Évangile du salut à tous les hommes et de servir les personnes individuelles ainsi que la société.
 - 1.1. Chacun de nous reçoit de Dieu un appel à rendre le Christ et son action salvatrice présents à son environnement. Cet apostolat personnel est indispensable pour diffuser l'Évangile de façon durable et pénétrante parmi la grande diversité des personnes, des lieux et des situations.
 - 1.2. En même temps, nous exerçons également un apostolat collectif ou de groupe sous des formes très diverses, que ce soit par le biais d'actions de groupe créées ou soutenues par la Communauté. (GP8)
2. **Objectif et but :** L'objectif principal de ce document est de fournir un cadre complet pour la mise en place et le fonctionnement efficace d'équipes apostoliques au sein de la Communauté de Vie Chrétienne (CVX/CLC). Ces lignes directrices visent à formaliser les rôles, les responsabilités et les procédures opérationnelles de ces équipes aux niveaux mondial, régional, national et local. Ce faisant, nous cherchons à améliorer la cohérence, la collaboration et l'impact de nos efforts de mission dans le monde entier.
3. **Justification :** La raison d'être de ces lignes directrices découle de l'engagement de la CVX/CVC à favoriser un environnement structuré et favorable pour les équipes apostoliques. Lors de notre 18e Assemblée mondiale à Amiens (3-12 août 2023), un engagement clair a été pris de continuer à promouvoir et à soutenir ces équipes en tant qu'éléments essentiels de notre stratégie missionnaire. Les équipes apostoliques jouent un rôle déterminant dans le développement de la mission, et veillent à ce que nos efforts soient alignés sur la spiritualité ignatienne et les objectifs plus larges de la CVX/CVC.
4. **Mission de l'équipe apostolique :** La CVX/CLC peut établir des équipes apostoliques à plusieurs niveaux, notamment local, national, régional et mondial.
 - 4.1. Les équipes apostoliques se voient confier la mission d'exprimer la CVX/CLC en tant qu'organisme apostolique dans des domaines missionnaires spécifiques que la communauté identifie comme prioritaires.
 - 4.2. Le nombre d'équipes et leurs missions spécifiques sont déterminées par les priorités apostoliques fixées par la CVX/CLC et par les priorités locales, nationales, régionales ou mondiales. Ces priorités sont formulées lors des assemblées communautaires correspondantes et guident le travail et l'orientation des équipes apostoliques.
 - 4.3. À chaque niveau, la communauté doit rester à l'écoute de la réalité et être ouverte à proposer la mise en place de nouvelles équipes entre les assemblées. Ces nouvelles équipes fonctionnent provisoirement jusqu'à ce qu'une assemblée approuve officiellement leur création et leur mission.

5. Equipes Apostoliques Internationales (EAI/IATs)

- 5.1.** Les équipes apostoliques internationales jouent un rôle crucial dans la promotion de l'identité, de la mission et des valeurs de la CVX/CLC au sein de nos différentes priorités. En fournissant du leadership, de la supervision et des ressources, ces équipes veillent à ce que la mission apostolique de la CVX/CLC soit menée à bien efficacement dans le monde entier.
- 5.2.** Les équipes apostoliques internationales sont nommées par le Comité exécutif mondial (W-ExCo), conformément aux recommandations de l'Assemblée mondiale et au discernement continu du Comité exécutif mondial.

6. Composition des EAI/IATs : Les **EAI/IATs** sont composés de personnes différentes, en tenant compte de l'unité et de la diversité

6.1. Unité :

6.1.1. Une expertise commune et un désir discerné de contribuer à ce sujet pour atteindre un objectif commun.

6.1.2. L'implication dans la priorité apostolique dans leur contexte personnel ou à d'autres niveaux géographiques de la CVX/CLC. Ces personnes discernent leur appel pour ces priorités missionnaires aux côtés de leurs communautés locales. Elles sont soutenues par la communauté à différents niveaux.

6.2. Diversité : hommes et femmes, de divers nationalités, régions, âges, etc., pour représenter la diversité de la CVX/CLC.

7. Rôle des EAI/IATs

Ce sont des équipes de soutien, elles coopéreront donc avec le W-ExCo pour :

- 7.1.** Connecter, diriger et coordonner les efforts apostoliques de la CVX/CLC à un niveau géographique pertinent, pour répondre efficacement aux besoins de la mission.
- 7.2.** Soutenir les communautés régionales dans la sensibilisation et la promotion de réponses apostoliques pour répondre aux besoins des bénéficiaires de la mission dans leurs contextes spécifiques. Cet effort de collaboration vise à améliorer la coopération et la coordination au sein de la mission.
- 7.3.** Veiller à ce que notre mission apostolique soit alignée sur notre charisme en favorisant les liens entre les réponses régionales et nationales existantes.
- 7.4.** Discerner comment mettre en œuvre les priorités de la mission établies lors de l'assemblée.
- 7.5.** Soutenir les communautés et les membres engagés dans le déploiement de la mission ; Les équipes apostoliques visent à élargir l'activité apostolique et à générer des réponses plus efficaces dans divers contextes.
- 7.6.** Établir une communication continue avec les communautés régionales de la CVX/CLC, facilitée par son organe de discernement, afin d'intégrer de manière transparente ses activités apostoliques dans les initiatives plus larges, la formation, la croissance et la mission de toute la communauté. Cela permet de s'assurer que la mission spécifique de la CVX/CLC régionale est alignée sur la mission globale de la CVX/CLC mondiale.
- 7.7.** Elles peuvent rejoindre des réseaux sociaux et/ou ecclésiastiques et/ou d'autres plateformes qui partagent les mêmes objectifs et principes fondamentaux.

8. Organisation des équipes : Les équipes apostoliques internationales sont structurées de manière à refléter l'engagement de la CVX/CLC envers la spiritualité ignatienne et le

leadership collaboratif. Nous vous recommandons d'avoir un langage commun pour travailler ensemble. Voici un aperçu général de leur structure :

- 8.1. Coordinateur d'équipe :** Les membres de l'équipe apostolique choisissent parmi eux un coordinateur ou une équipe de coordination. Son rôle est d'aider l'équipe à identifier l'orientation et la vision globale des activités de l'équipe. Le coordonnateur de l'équipe :
 - 8.1.1.** Convoquera des réunions,
 - 8.1.2.** S'assurera que l'équipe reste fidèle à son appel et à son évaluation continue,
 - 8.1.3.** Sera le lien principal (non exclusif) avec la personne de liaison de la structure CVX/CLC concernée,
- 8.2. Liens régionaux :** Les membres sont responsables de zones géographiques spécifiques, ils s'assurent que les initiatives de l'équipe sont pertinentes et répondent aux besoins et aux contextes locaux. La CVX/CLC compte six régions (Afrique, Asie-Pacifique, Europe, Amérique latine, Amérique du Nord et Moyen-Orient). Les membres peuvent être un lien avec une région dans laquelle ils ne vivent pas. Chaque équipe régionale peut envoyer jusqu'à deux membres, selon les besoins, avec l'approbation du Comité exécutif. Il n'est pas obligatoire d'avoir des représentants de toutes les régions, et les équipes peuvent également être envoyées par le W-ExCo.
- 8.3. Rôles spécialisés :** Au sein de l'équipe, les individus peuvent assumer des rôles spécialisés tels que chronométreur, preneur de procès-verbaux, chef de projet, etc.
- 8.4. Personne de liaison W-ExCo :** Ce membre sera la personne de contact principale entre l'EAI/IAT et la structure CVX/CLC correspondante.
- 8.5. Membres consultatifs :** Des membres expérimentés de la CVX/CTC ou des conseillers externes peuvent être inclus dans l'équipe pour fournir des informations supplémentaires, du mentorat et du soutien. Les personnes de liaison avec le W-ExCo peuvent jouer ce rôle jusqu'à ce que l'EAI/IAT soit bien établie.
- 8.6. Réseaux de collaboration :** Les équipes travaillent souvent en collaboration avec les communautés nationales de la CVX/CTC, d'autres organisations confessionnelles et des groupes de justice sociale afin de maximiser leur impact. (Voir 7.7. ci-dessus)

9. La durée de service des membres au sein des EAI/IAT (Equipes Apostoliques Internationales) est déterminée en concertation avec la structure CVX/CTC concernée, telle que le Conseil exécutif mondial (W-ExCo) et l'Équipe régionale. Idéalement, cette période de service ne devrait pas coïncider avec le cycle de renouvellement du W-ExCo. Pour assurer la continuité et une concentration soutenue sur la mission, les membres doivent servir un minimum de 2 ans et un maximum de 4 ans, tous les membres n'étant pas nommés la même année.

- 9.1.** En discernement conjoint avec le Comité exécutif : Cela signifie que la décision concernant la durée du service est prise en collaboration avec le Conseil exécutif mondial, en veillant à ce qu'elle s'aligne sur les objectifs plus larges et l'orientation stratégique de la communauté CVX/CLC.
- 9.2.** En connexion avec les plans régionaux ou nationaux qui contribuent au mandat de l'Assemblée mondiale : Cela indique que la période de service est également alignée sur les plans régionaux ou nationaux, qui sont conçus pour soutenir les objectifs fondamentaux fixés par l'Assemblée mondiale. Cela permet de s'assurer que les initiatives locales sont en harmonie avec la mission mondiale et contribuent efficacement aux objectifs collectifs de la CVX/CTC.

10. Financement :

- 10.1.** Le plan d'action doit comprendre un budget, qui doit être approuvé par l'Assemblée ou le W-ExCo qui représente la communauté entre les assemblées.

- 10.2.** Si les équipes apostoliques internationales (EAI/IAT) sont prises en compte au niveau régional, la région devrait chercher des financements auprès de sa structure régionale. Si des besoins critiques ou des priorités clés ne sont pas satisfaits, la structure régionale devrait demander des fonds supplémentaires au Comité exécutif, et aux autres structures de la CVX/CTC conformément à l'article 13 du Règlement. Pour les questions mondiales impliquant l'EAI/IAT, le Comité exécutif devrait être approché directement, car il supervise les initiatives mondiales de la mission et renforce l'engagement de la CVX/CTC envers la mission.

11. Chaque EAI/IAT est appelée à essayer d'embrasser :

- 11.1. La clarté de la mission :** L'équipe apostolique doit élaborer un énoncé de mission basé sur la mission reçue par l'Assemblée mondiale de la CVX/CTC et/ou par le W-ExCo.
- 11.2. La planification stratégique :** consiste à créer un plan d'action avec des objectifs, des actions et des personnes claires en charge de remplir la mission.
- 11.3. Le training et la formation :** Fournissent une formation continue et des ressources pour habilitier les membres de l'équipe et les membres de la CVX/CTC à collaborer et à se coordonner avec l'équipe mondiale de formation afin d'éviter la duplication des efforts.
- 11.4. La responsabilisation :** établi des mécanismes de responsabilisation au sein de l'équipe et avec la structure correspondante de la CVX/CTC, y compris des vérifications régulières, l'évaluations des progrès et un soutien à la croissance et au développement personnels.
- 11.5. La collaboration :** Encourager la collaboration et le travail d'équipe entre les membres de l'équipe, les autres membres de la CVX/CTC, et les autres EAI/IATs, favorisant ainsi un esprit d'unité et de coopération dans l'atteinte des objectifs de la mission.
- 11.6. La communication :** Maintenir des canaux de communication transparents et ouverts:
- 11.6.1.** Les uns avec les autres,
 - 11.6.2.** Avec les équipes régionales : sur invitation à faire une présentation lors des réunions des équipes régionales au moins une fois par an.
 - 11.6.3.** Avec le W-ExCo : en faisant un rapport annuel.
- 11.7. Mise en œuvre du DESE/ESSD comme façon de procéder :**
- 11.7.1. Discerner :** Encourager les membres de l'équipe à s'engager dans un discernement communautaire,
 - 11.7.2. Envoyer :** Fournir des instructions et des attentes claires aux membres de l'équipe lorsqu'ils sont envoyés pour accomplir leur mission, en élargissant leur participation à la mission commune du Christ.
 - 11.7.3. Soutenir :** Établir un système de soutien pour les membres de l'équipe apostolique, y compris un soutien émotionnel, spirituel et pratique.
 - 11.7.4. Évaluer :** Utiliser les résultats de l'évaluation pour adapter les plans, affiner les stratégies et prendre des décisions éclairées pour la mission en cours. Examen pratique pour évaluer dans quelle mesure l'EAI/IAT suit et participe à la mission du Christ, en veillant à ce qu'elle soit alignée sur la mission du Christ.
- 11.8. La confidentialité :** Tout en maintenant une communication ouverte et transparente, respecter la confidentialité des informations sensibles.
- 11.9. Bon voyage**